

Règlement du point propre

A l'intérieur de l'enclos "Port Propre" qu'il convient de verrouiller (votre clé permet l'accès), plusieurs bacs de tri et fûts ont été installés et seront régulièrement vidés par une société spécialisée (SERAHU).

Il convient de respecter scrupuleusement les consignes de tri.

Les bacs et fûts installés concernent :

- Deux fûts pour les huiles usagées
- Un fût pour les filtres à huile et filtres à gasoil
- Un fût pour les chiffons souillés
- Un bac pour les batteries
- Un bac pour les métaux (**uniquement les métaux**)
- Un bac pour les bidons de peinture et solvants et emballages souillés
- Un container de 720l pour les ordures ménagères
- Un container jaune pour le tri sélectif (bouteilles et flacons plastiques avec leurs bouchons, canettes, emballages cartons et les papiers-journaux-magazines.

Aucun autre déchet ne devra être déposé dans ces bacs et fûts.

Horaires d'ouverture

7/7 24h/24h pour les usagers sociétaires exclusivement.